

Objet : Communiqué de presse

Elections européennes : les maires ruraux de Loire-Atlantique s'étonnent du mépris des candidats pour les électeurs ruraux

A 3 jours du scrutin, les maires ruraux de Loire-Atlantique s'étonnent de l'absence des affiches des 38 candidats sur l'immense majorité des panneaux que les maires ont fait installer comme l'exige l'Etat.

Alors que toutes les mairies rurales ont réalisé la prouesse, parfois, de trouver 38 panneaux, en investissant financièrement et en mobilisant des moyens humains, sans aide financière ni de l'Union européenne, ni de l'Etat, l'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique (AMR44) regrette le peu d'attention et de considération des listes candidates pour les électeurs des communes rurales. Pourtant, 33 % des électeurs sont ruraux.

Force est de constater que ceux-ci ne suscitent pas le même intérêt auprès des candidats qui concentrent une nouvelle fois leur investissement militant et financier dans le monde urbain. On peut regretter également que trop peu de bulletins soient acheminés dans les mairies par de nombreuses listes, parfois même absentes.

Pourtant, le dernier alinéa de l'article R28 du Code électoral indique que : « Tout candidat qui laissera sans emploi l'emplacement d'affichage qu'il aura demandé sera tenu, sauf en cas de force majeure reconnue par le tribunal, de rembourser à la commune les frais d'établissement. ».

Les élections européennes s'inscrivent certes dans un cadre spécifique. Néanmoins, l'article 1er du décret du 28 février 1979 relatif à l'élection des représentants au Parlement européen, qui précise que : « L'élection des représentants au Parlement européen est régie par le titre Ier du livre Ier du code électoral (...) », confirme l'application du Code électoral, et notamment de son article R28 précédemment cité.



Les panneaux d'affichage de la Grigonnais sont désespérément vides. Photo prise le 06 juin 2024. Crédit : Gwénaél Crahes

Les maires ruraux de Loire-Atlantique, qui appellent tous les habitants à s'exprimer lors du scrutin du 9 juin, s'interrogent : devront-ils aller jusqu'à verbaliser les partis pour les rappeler au respect des règles, de l'environnement et des finances publiques ?

Malgré leur exaspération face à ce mépris, tous les maires, représentants de la République, seront mobilisés et impliqués pour la bonne tenue des bureaux de vote afin que chacun puisse jouir de son droit de vote.